



Compte Rendu de mandat de la CAP C filière fiscale

Après avoir subi de plein fouet les réformes successives et des milliers de suppressions de postes, les agents de catégorie C se voient confrontés à la fusion des administrations du Trésor et des Impôts décidée en 2008.

Les suppressions d'emplois, les nouvelles méthodes de management et la pression des indicateurs aggravent les conditions de vie au travail avec des conséquences graves sur la santé morale et physique.

Dans l'accomplissement au quotidien de leurs missions, l'administration utilise leurs compétences, leur conscience professionnelle et leur sens du service public avec un glissement de plus en plus marqué des tâches du B vers le C.

Leur formation n'est plus adaptée à leurs nouvelles missions et il ne bénéficient pas d'un véritable appui technique.

Aujourd'hui les agents C revendiquent que la plus grande technicité qu'on leur demande pour exercer leurs missions se traduise dans leur rémunération et dans leur déroulement de carrière.

Le contexte difficile de manque croissant de personnels a des conséquences graves sur les mutations, les 1^{ères} affectations, les titularisations, la notation et les tableaux d'avancement.

Tout au long de leur mandat, les élues et les élus des personnels de la CGT Finances Publiques se sont appliqués à conseiller et à apporter leur aide, leur soutien technique et humain aux agents à chaque fois qu'ils étaient sollicités.

Nous avons toujours été aux côtés des agents pour assurer avec efficacité leur défense individuelle et collective.

Face à l'administration, notre détermination et notre ténacité ont permis d'obtenir des avancées concrètes.

Tout les collègues qui nous ont confié leur défense ont été informé de l'avancée de leur dossier pendant et après les CAP.

Nous avons également rendu compte de nos interventions à l'ensemble des personnels via la mise en ligne sur le site du syndicat et le réseau militant des déclarations liminaires, des tracts d'analyses politiques et techniques, carte de France des coupures et de situation des effectifs concernant les mouvements de mutation...

Lors des CAP de mutation, nous avons contraint l'administration à débloquent des mutations par l'action collective (pétitions, rassemblements, audiences avec la direction générale...). Confrontés aux nombreuses vacances d'emplois, nous avons fait pression chaque année pour obtenir l'appel des listes complémentaires des concours C. Cette année c'est la totalité de la liste complémentaire qui a été appelée.

Concernant l'affectation des stagiaires, nous avons obtenu que l'administration respecte les règles de mutation en les affectant en majorité sur des résidences et non plus ALD.

Ces victoires ont contribué à renforcer des services déficitaires et à améliorer les mouvements.

Pourtant, le nombre de demandes non-satisfaites demeure important et laisse beaucoup de collègues dans des conditions de vie désastreuses.

Lors des CAP de titularisation des stagiaires recrutés par concours et des contractuels handicapés, nous avons obtenu une évolution positive de la situation de nombreux agents alors que les rapports des chefs de service étaient injustement défavorables.

Tout en condamnant le système de notation, nos interventions ont permis dans de nombreux cas, de rétablir une certaine équité en gagnant des majorations de notes, des modifications d'appréciation générales et en rattrapant des baisses de note.

Lors des CAP de tableau d'avancement nos défenses ont permis d'inscrire au tableau des agents écartés injustement par l'administration.

D'une manière générale, dans toutes les CAP nous avons porté avec force les revendications des agents de catégorie C :

- ▶ Arrêt des suppressions et créations d'emplois permettant le plein exercice des missions de service public et l'amélioration des conditions de vie au travail.
- ▶ Refonte de la grille indiciaire, mise en place d'une carrière linéaire évitant les blocages des tableaux d'avancement liés aux contraintes budgétaires et accès pour tous les agents au 8^{ème} échelon de fin de carrière;
- ▶ Intégration des primes dans le salaire pour le calcul de la retraite.
- ▶ une véritable politique de formation initiale et continue, et l'amélioration de la préparation aux concours.

Les élus de la CGT Finances Publiques voient dans l'augmentation du nombre de dossiers dont ils ont assuré la défense, un témoignage de confiance et de reconnaissance du travail accompli. C'est dans cet esprit et avec la même volonté que les candidates et les candidats à ces élections, anciens et nouveaux, sollicitent vos suffrages.